

FORMULE 10e
[Règle 57.1]

CACV _____

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

ENTRE :

appelant
(ajouter sa qualité devant la juridiction inférieure)

ET :

intimé
(ajouter sa qualité devant la juridiction inférieure)

DEVANT L'HONORABLE JUGE

Le mercredi (*lundi*)

SIÉGEANT EN CABINET :

(date)

ORDONNANCE

VU LA REQUÊTE de (*l'appelant ou l'intimé*), après lecture de la documentation déposée avec preuve de sa signification, de l'affidavit de _____ et du dossier de l'instance de la requête, et compte tenu des observations présentées pour le compte des parties (*le cas échéant*),

IL EST ORDONNÉ CE QUI SUIT :

1. [Énumérer ici les éléments de l'ordonnance rendue]
- 2.
3. Vu la règle 52 des *Règles de la Cour d'appel*, les dépens de la présente requête seront de (*indiquer les dépens accordés*).

ÉMISE le _____ à _____, en Saskatchewan.
(date)

Registraire de la Cour d'appel